



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Ariège

Commune : Arnave

Autres communes :

R500

Appellation : Chapelle Saint-Paul

Monument(s)

Appellation : Chapelle Saint-Paul

Protection : classement

Arrêté : classement le 29/11/1965

Étendue de la protection : Chapelle Saint-Paul (cad. B 450) : classement par arrêté du 29 novembre 1965

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.